

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 1^{er} mars 2023

Délibération n° 07-2023

Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Pascal GRIHAULT à François VANFLETEREN, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH

Absent : Jérôme VARANGLE, Julien LEFEVRE, Pierre JALET, Justine PIQUOT

Date de la convocation : 23 février 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

VALIDATION DE LA CONVENTION D'ADHESION A L'ACCORD-CADRE « SERVICE DE TELECOMMUNICATION ET PRESTATIONS ASSOCIEES » AVEC LA CENTRALE D'ACHAT DE L'INFORMATIQUE HOSPITALIERE

Exposé des motifs :

La Ville souhaite adhérer à l'accord cadre de service de télécommunication et prestations associées du CAIH à la suite de la fin du marché actuel, soit vers mi-juillet.

La souscription à l'accord cadre est de 200€ TTC, ce qui permettra de commander à un tarif très concurrentiel de 5.50 € HT/mois/ligne comprenant l'acquisition des smartphones, lissée sur les 24 mois d'engagement. Cette solution permettra de répondre pleinement aux besoins de mobilité et de connexion de nos collaborateurs, à des coûts moindres par rapport à ceux supportés actuellement.

Actuellement, la Ville dispose de 39 abonnements à 14€ HT/mois/ligne de type smartphones, et 53 abonnements à 6€ HT/mois/ligne de type voix et sms ainsi qu'une location de l'ensemble des téléphones à raison de 1056€ HT /mois, soit un coût mensuel de 2304€ TTC

A l'issue de la période d'engagement de 24 mois, 2 options s'offriront à la collectivité :

- Passer à un abonnement à 4.50 € HT/mois/ligne et conserver nos smartphones,
- Continuer sur un abonnement à 5.50 € HT/mois/ligne et renouveler l'ensemble de la flotte mobile.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider l'adhésion à la centrale d'achat de l'informatique hospitalière.

Délibération :

- Vu Le Code général des collectivités territoriales
- Vu Le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2113-2
- Vu l'avis des membres de la commission « Administration générale, finances et économie »
- Vu la convention d'adhésion ci-annexée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** la convention d'adhésion à l'accord-cadre « service de télécommunication et prestations associées » avec la centrale d'achat de l'informatique hospitalière
- **DE DELEGUER** à Madame le Maire la signature de ladite convention, ainsi que tout acte en application de celle-ci (bons de commandes, avenants, etc.).

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

